

Le 23/08/2023 la DRFIP a convié l'ensemble des partenaires sociaux un échange informel lors de l'audioconférence. Plusieurs points ont été abordés.

Mesures de prévention – Le « convoi de l'eau ».

Le convoi de l'eau sera dans le Loiret ce jeudi 24 août et jusqu'à demain vendredi 25 août. Plus de 600 manifestants, à vélo et en tracteur, traversent le département pour s'opposer aux projets de méga-bassines

Afin de préserver la sécurité des agents de la DRFIP en poste sur le trajet de ce convoi, en fin de semaine dernière, la direction a décidé de placer l'intégralité du site d'Orléans la source et de Concyr, en télétravail ou en congé.

La CFTC DGFIP Loiret rappelle que le télétravail ne doit pas être imposé à l'agent.

Cependant, dans le cadre du règlement du télétravail décidé en instance nationale, il est effectivement prévu, en cas de nécessité et à titre exceptionnel la possibilité par l'employeur de la mise en place d'un télétravail généralisé. La Directrice a insisté sur le fait qu'il s'agissait d'une mesure exceptionnelle entrant dans le cadre de la protection des agents.

La CFTC DGFIP Loiret apprécie particulièrement cette prise de décision guidée par la sécurité des collègues en poste sur des sites sensibles eu égard aux circonstances.

Projets informatiques

- ✓ Facturation électronique

La DG poursuit les tests avant d'entamer la phase qui était prévue en 2024. Le sujet sera débattu dans le cadre de l'étude de la loi de finances par les parlementaires et le calendrier sera repoussé à une date ultérieure.

- ✓ GMBI et augmentation de la charge de travail

GMBI, a engendré beaucoup de complications et de retard sur l'intégralité du territoire. Un RETEX est en cours. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain CSAL. Une réunion est prévue sur Rennes en septembre.

Canicule :

Les chefs de services doivent appliquer les consignes transmises par les RH au début de l'été.

Si vous rencontrez des difficultés dans ce cadre, n'hésitez pas à nous en informer.

Point restauration :

Le centre de Pithiviers serait rattaché au mess de la gendarmerie et bénéficierait ainsi d'une restauration collective. Cette situation se concentre sur plusieurs intervenants, le secrétariat général en tant que décideur, l'action sociale départementale par le biais de sa coordinatrice régionale, la gendarmerie et la DRFIP. Le but du SG, est de mettre à disposition des agents de la restauration collective de qualité dès que cela est envisageable, ce qui serait le cas pour le site Pithiviers (voir notre compte-rendu CDAS d'avril mis en ligne sur notre site local).

Les agents de Pithiviers ont découvert le projet sans avoir été concertés au préalable.

De ce fait, ils ont contacté l'ensemble des OS, puis ont fait circuler une pétition signée, quasiment par l'intégralité du site.

Cette pétition a été rédigée par les agents en poste à Pithiviers relatant toutes les complexités qu'engendrait ce choix pour les agents du site. Actuellement, les problématiques sont les suivantes, :

- Suppression du ticket restaurant, augmentation du prix du repas,
- Augmentation du temps sur le lieu de travail donc impact organisationnel et financier sur la vie personnelle des agents, pas de choix de menu, contrainte sur les horaires en plage variable, pour les agents de caisse et d'accueil...

La CFTC DGFIP Loiret s'inscrivant dans l'amélioration des conditions de vie au travail est pour une restauration collective de qualité et répondant aux besoins des agents.

Nous sommes aussi pour une communication généralisée à l'ensemble des agents et rappelons que le mot d'ordre est la considération de l'agent avant toute chose, surtout, en période d'inflation et d'un coût de la vie de plus en plus conséquent.

La CFTC DGFIP se mobilise avec et pour les agents du site de Pithiviers afin qu'ils ne perdent pas l'accès aux tickets restaurants et que soit revu la position du SG sur l'obligation du site à manger au mess.

**L' équipe CFTC DGFIP Loiret reste à votre écoute
et vous souhaite
une bonne rentrée.**